



Axe III - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

**AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SANS
DOMICILE FIXE**

Enjeu : Réduire le phénomène de non-recours en développant les activités d'accueil de jour et en renforçant les capacités d'accompagnement social ciblé des personnes sans domicile fixe

Descriptif de l'action : L'ensemble des indicateurs témoignent d'une accentuation sensible du phénomène de non-recours et d'une difficulté accrue d'accès à un accompagnement social pour les publics les plus fragiles. Près de 10 000 personnes sont concernées à Marseille par le dispositif d'élections de domicile, cette domiciliation se limite trop souvent à une relation strictement administrative qui ne permet pas de mettre en œuvre les démarches nécessaires à un parcours d'insertion sociale durable ni même à orienter les personnes concernées vers des structures adaptées à leurs besoins. A Marseille, cette problématique est particulièrement prégnante pour les personnes sans domicile fixe, en effet, 68 % des personnes rencontrées lors de la Nuit de la solidarité ne bénéficient pas d'un accompagnement social.

Cette action vise à :

- développer les lieux d'accueil de jour destinés aux personnes sans abri, notamment ceux qui offrent des services de douches et de bagagerie ;
- renforcer les moyens dédiés par ces structures (en particulier celles qui proposent une élection de domicile) à l'accompagnement social des personnes accueillies ;
- favoriser le renforcement des partenariats opérationnels entre ces structures et les services de droit commun pour faciliter l'orientation sociale des personnes accompagnées.
- proposer des accueils du public en après-midi/soirées.

Sont donc concernés les établissements publics, les accueils de jour, les associations (en particulier celles agréées au titre de la domiciliation).

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement :

- Se dérouler sur le territoire de Marseille.
- Prendre appui sur les dispositifs et instances de coordination existantes.
- Faire apparaître nécessairement un aspect non couvert.
- Les projets retenus devront débiter en 2024.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants.
- Prendre en compte les objectifs communs (500 personnes).
- Cibler prioritairement le public en grande précarité sans suivi social.

Durée : 1 an

Contact : Juliette Ramstein, chargée de mission, jramstein@marseille.fr

Période de candidature : 8 janvier au 16 février 2024